

Communiqué de presse du 15 mars 2017

**Transparency International Luxembourg
Décision judiciaire du procès en appel dit « LuxLeaks »**

Transparency International Luxembourg prend note de l'arrêt rendu ce jour par la Cour d'appel dans le cadre du procès pénal dans le dossier dit « LuxLeaks ».

TI Luxembourg étudiera la décision intervenue avec grand intérêt et réagira le cas échéant une fois l'analyse en droit et en fait terminée.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2017